

**CANADA**

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une assemblée spéciale des membres du Conseil de la ville de Danville tenue le 11 avril 2011 à 19h00 à la salle du Conseil sise au 150 de la rue Water, à Danville, à laquelle assistent les Conseillers:

Siège numéro 1:	Francine L. Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Formant quorum sous la présidence du Maire Jacques Hémond, l'assemblée est reconnue valablement constituée et débute par la récitation de la prière.

Sauf mention expresse à l'effet contraire, le président d'assemblée s'abstient de voter.

- **2743 – 2011** – **Dérogation mineure** – 10 rue Mathieu;

**Considérant** les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme;

**Considérant** qu'il a été procédé à l'avis public requis par la Loi;

**Considérant** l'absence de représentations par des individus ou organismes à la présente assemblée à l'exception du demandeur lui-même;

Il est proposé par la Conseillère Francine L. Girard, appuyée par le Conseiller Bernard Laroche que la Municipalité ratifie les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de reconnaître conforme une marge de recul avant de 5 mètres pour la construction d'un bâtiment accessoire en lieu et place des 7,5 mètres prescrits au règlement de zonage 359;

Que cette dérogation soit valable pour une période de 12 mois à compter de la date de la présente résolution;

Que le directeur à l'urbanisme et au développement économique soit autorisé d'émettre le permis de construction en conséquence.

**ADOPTÉ**

- **2744 – 2011** – **Règlement 103 -2011** – Terrain de tennis;

Il est proposé par le Conseiller Michel Plourde, appuyé par le Conseiller Bernard Laroche que le projet de règlement numéro **103-2011** intitulé « **Règlement autorisant la construction d'un terrain de tennis double et décrétant un emprunt au montant de \$242,000.00 pour en défrayer les coûts** » soit adopté tel que lu à haute voix à la présente assemblée et qu'il soit versé au livre des règlements de la Municipalité.

**ADOPTÉ**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par le Conseiller Jean-Guy Dionne, appuyé par la Conseillère Lisette Fréchette que la présente assemblée soit levée.

**ADOPTÉ**

**Jacques Hémond, Maire**

**Michel Lecours, Directeur-général et  
secrétaire-trésorier**